

LE JOUR, 1944
11 mars 1944

GOUVERNEMENTS MIGRATEURS ET DROIT D'ASILE

Un gouvernement des Indes Néerlandaises va s'établir à Melbourne. C'est une des choses les plus singulières de ce temps que ces élections de domicile de gouvernements en exil. Plutôt inquiets sur son sort, nous avons laissé le gouvernement des Indes Néerlandaises à Batavia, après l'occupation des Philippines. Nous le retrouverons demain délibérant paisiblement à 3.000 kilomètres de là. Les dépêches nous apprennent en effet que le Dr. Van Mook, ministre des Colonies de Hollande, en discute avec le général Mac-Arthur, quelque part en Océanie.

Autrefois, des fugitifs illustres trouvaient ici ou là dans le malheur, un asile : Annibal chez Antiochus à Ephèse puis chez Prusias en Bithynie par exemple. Maintenant, ce sont des gouvernements entiers qui s'installent chez leurs amis et qui continuent à gouverner leurs nationaux émigrés et à gérer les intérêts de leur pays dans l'univers.

Londres a commencé par accueillir presque tous les souverains en exil. Ils y étaient nombreux aux jours terribles de 1940. Ils avaient fui l'Europe inhumaine et les coups du destin. Et chacun d'eux dans « l'île » inexpugnable, ayant emporté quelques débris de son trésor, de ses archives et du corps diplomatique accrédité auprès de lui constituait un pouvoir légal.

Depuis ce temps, le péril s'est éloigné de plus en plus ; les allemands ont reculé partout en Europe Orientale ; ils ont quitté l'Afrique. L'espace et les mers redevenus suffisamment libres, plus d'un gouvernement est parti de Londres pour s'établir en des villes plus proches de la terre natale et de la patrie.

Ainsi, des capitales universelles naissent des circonstances et de la nécessité. Londres en est une. Le Caire en est une autre.

Si Beyrouth était mieux équipée. S'il y avait ici des possibilités de l'importance de celles du Caire, nous aurions vu au Liban plus de grands personnages errants et de gouvernements en quête d'un port d'attache que ceux qui s'y sont arrêtés.

Le séculaire droit d'asile trouve aussi dans ces aventures des illustrations nombreuses. C'est plus exactement le cas d'Annibal que nous citons. Rigoureusement, en temps de guerre, le terme « droit d'asile » ne peut s'appliquer qu'aux neutres. Chez ses alliés on n'a pas besoin d'invoquer un droit, on est naturellement chez-soi. Les neutres, eux, sont des amis. Ils sont par là-même tenus d'être les amis des uns et des autres. Ils accueillent ceux qui frappent à leur portes sans pouvoir leur permettre d'exercer les mêmes prérogatives que s'ils se trouvaient chez des alliés. Il est évidemment exclu que la cité du Vatican, la Suisse, l'Espagne, puissent permettre à un gouvernement fugitif de fonctionner chez-eux.

Mais nous voilà loin de notre point de départ. Pour y revenir, constatons dans les grandes guerres contemporaines, ce phénomène, d'ailleurs classique, qui groupe autour du bastion principal tous les petits alliés atteints ou menacés. Des mois avant la guerre, après la première secousse, les réserves d'or des Pays-Bas, de la Belgique et de maints autres pays

s'étaient réfugiées à Londres. Et nous avons pu voir, l'or polonais en fuite lui aussi vers l'universel asile, s'arrêter un instant au Liban, à deux pas d'ici, à Rayak.

Les gouvernements et les princes ont suivi. Et l'on a vu la France combattante renaître de la France fugitive, à Londres, et y rétablir une à une, en attendant de s'établir à Alger, la plupart de ses institutions.